

Bulletin d'information

Regards

sur Anjou

Volume 36, numéro 2 — Mars 2009

Sécurité routière

Votre sécurité dépend aussi de vous

Guidé par le sondage effectué auprès de la population angevine en 2007, l'arrondissement d'Anjou s'est fixé trois grandes priorités: la famille, la sécurité publique et le développement durable. En ce qui concerne la sécurité publique, ces dernières années, l'administration municipale a notamment:

- produit un *Guide du citoyen en situation d'urgence*;
- installé des dos d'âne sur certaines artères résidentielles;
- réalisé une campagne de sensibilisation relative à la sécurité routière qui a mis l'accent sur les mesures à adopter pour faciliter les déplacements sécuritaires des piétons à Anjou et pour limiter les impacts négatifs de la proximité des grands axes routiers.

L'arrondissement entend poursuivre dans cette voie, mais il compte également sur votre participation pour assurer votre sécurité. Comme le dit le dicton: aidez-nous à vous aider!

En matière de sécurité routière, des statistiques démontrent que 80% des accidents de la route sont liés à notre comportement et non à une malchance! C'est pourquoi nous devons tous adopter un comportement responsable comme piéton, cycliste et automobiliste, c'est encore la meilleure façon de protéger la vie... la nôtre et celle des autres. Aussi, nous vous convions à respecter les règles énoncées dans ce bulletin.

D'emblée, nous vous rappelons qu'il est important de **respecter le Code de la sécurité routière**. En effet, il s'applique à tout le monde, que nous soyons automobiliste, cycliste ou piéton. (suite en page 2)

Message de Luis Miranda

Maire d'arrondissement, conseiller de la Ville de Montréal
et membre du comité exécutif

Agir pour notre sécurité et notre qualité de vie en respectant nos budgets!

Permettez-moi d'abord de témoigner de mon expérience à titre de membre du comité exécutif de la Ville de Montréal – où je suis responsable des services aux citoyens et du développement économique – poste que j'occupe depuis la fin du mois de janvier dernier. J'ai pu constater qu'il existe parfois d'importantes différences dans la façon de faire les choses d'un secteur à l'autre de l'île. C'est normal dans la mesure où aucun arrondissement ne ressemble à un autre ni ne possède la même expérience. Toutefois, la volonté d'offrir un milieu de vie sécuritaire et des services de qualité aux Montréalaises et aux Montréalais est partagée par l'ensemble de mes collègues au comité exécutif. Je suis convaincu qu'avec leur appui nous pourrions poser des gestes concrets pour améliorer les services aux citoyens. Par ailleurs, et je le dis sans fausse modestie, j'ai aussi été, par moments, particulièrement fier de notre arrondissement qui a été cité en exemple plusieurs fois au cours des dernières semaines.

Anjou se démarque pour la qualité de ses services. Dans l'actuel contexte de planification budgétaire, nous avons veillé à maintenir cet acquis. Je suis donc très heureux de vous confirmer que nous réussirons, au cours de la prochaine année financière, à maintenir l'ensemble de nos services au niveau actuel sans augmenter le fardeau fiscal des contribuables.

C'est une bonne nouvelle pour l'ensemble des citoyens. Pour nos aînés, qui bénéficieront encore d'un milieu de vie sécuritaire, pour nos contribuables qui circulent sur des chaussées en bon état et bien déneigées et aussi pour tous les citoyens qui pratiquent des activités de sports et de loisirs et qui participent à la vie culturelle et communautaire lors des activités spéciales comme le défilé du père Noël ou la journée Portes ouvertes. Les responsables des différents services municipaux sont d'ailleurs déjà au travail pour organiser les programmes d'activités et les événements qui marqueront notre vie communautaire au cours des prochains mois.

Le printemps arrive à grands pas et avec lui les piétons et les cyclistes seront de plus en plus nombreux à circuler dans nos rues. La sécurité publique étant l'une de nos grandes priorités, je vous invite à consulter les conseils que nous vous présentons ce mois-ci afin de toujours faire preuve de prudence lors de vos déplacements.

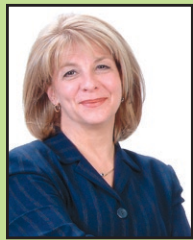
N'oubliez pas que je suis toujours disponible pour échanger avec vous.



Luis Miranda

Vous pouvez aussi
me joindre au
514 493-8010.

Nomination au conseil d'agglomération



Le 29 janvier dernier, M^{me} Andrée Hénault, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou, a été nommée membre de la Commission sur le développement économique au conseil d'agglomération.

Séance du conseil d'arrondissement

La prochaine séance ordinaire du conseil d'arrondissement aura lieu le **mardi 7 avril** à 19 h. Elle se tiendra comme d'habitude à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine. Tous les citoyens y sont les bienvenus.

Bureau du citoyen

Le Bureau du citoyen sera ouvert les samedis 7 et 21 mars ainsi que le 4 avril prochains entre 9 h et midi. Vous pourrez y rencontrer, sans rendez-vous, l'un de vos élus pour discuter de tout sujet concernant l'arrondissement et faire les suggestions, les demandes ou les commentaires qui vous tiennent à cœur. Bienvenue!

Samedi 7 mars: **Luis Miranda**
Maire d'arrondissement, conseiller de la Ville de Montréal et membre du comité exécutif

Samedi 21 mars: **Andrée Hénault**
Conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou

Samedi 4 avril: **Michelle Zammit**
Conseillère d'arrondissement District Centre

Le Bureau est situé au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.



Évitez le gaspillage dans la boîte à lunch

Nous avons tous de plus en plus le réflexe *vert*: nous recyclons. Bien sûr, le geste est louable. Toutefois, le mieux est encore de n'avoir rien à recycler du tout. Avez-vous pensé, par exemple, à ce que vous placez dans les boîtes à lunch?

Plutôt que d'utiliser des pots emballés individuellement (yogourt, compote, pot de fruits, jus de fruit, etc.) ou des sacs en plastique à usage unique, achetez plutôt des pots de taille familiale et remplissez des petits contenants que vous pouvez laver et réutiliser chaque jour.

C'est en portant attention à ces petits gestes quotidiens que nous réduisons notre impact sur l'environnement. Merci de votre collaboration.

Sécurité routière Votre sécurité dépend aussi de vous (suite de la couverture)

Voici quelques règles à observer ou quelques conseils à suivre selon le cas.

Si vous êtes piéton:

- traversez aux intersections ou aux passages pour piétons (bandes jaunes ou blanches);
- respectez les feux de circulation et les feux de piétons;
- avant de traverser sur un passage pour piétons qui n'est pas régi par un feu de circulation, assurez-vous de pouvoir le faire sans risque.

Ne pas suivre ces règles vous expose à une amende de 15 à 30 \$ (frais en sus).



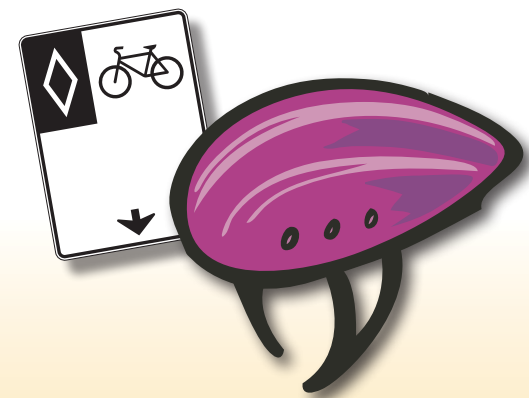
Distance nécessaire à un conducteur roulant à une vitesse donnée pour immobiliser son véhicule		Probabilité de décès des piétons, selon la vitesse de l'impact	
30 mètres (98 pieds)	30 km/h	15 %	
45 mètres (148 pieds)	40 km/h	30 %	
65 mètres (213 pieds)	50 km/h	75 %	
85 mètres (279 pieds)	60 km/h	90 %	
110 mètres (361 pieds)	70 km/h	98 %	

Plan de transport | 2008
Sources : AQTR et AIPCR ville.montreal.qc.ca/plandetransport

Si vous êtes cycliste:

- ne roulez pas sur les trottoirs. Dans les zones partagées avec les piétons, adaptez votre vitesse au rythme des plus lents, soit les piétons;
- roulez dans le sens de la circulation;
- empruntez les voies cyclables lorsqu'il y en a;
- signalez vos intentions à ceux qui vous suivent (avec les signaux consacrés);
- soyez visible, de jour comme de nuit. Les réflecteurs et l'éclairage sont obligatoires et indispensables pour rouler en toute sécurité et s'assurer d'être bien visible;
- munissez votre vélo d'un petit rétroviseur (pour vous permettre de voir derrière vous), d'une sonnette (pour prévenir) et d'un porte-bagages ou d'un panier (pour avoir les mains libres et éviter d'être déséquilibré par un sac à dos);
- enfin, dernier conseil, mais non des moindres, **portez un casque et ajustez-le bien!**

Suivez ces conseils, ils pourraient vous sauver la vie!



Si vous êtes conducteur:

- immobilisez votre véhicule au feu rouge **avant** le passage pour piétons, soit avant la ligne d'arrêt ou la ligne latérale de la chaussée;
- au feu vert, le piéton a la priorité, si vous devez tourner à gauche ou à droite, laissez d'abord le piéton traverser;
- face à une flèche, cédez toujours le passage aux piétons déjà engagés dans l'intersection;
- aux passages pour piétons et aux arrêts, immobilisez votre véhicule pour permettre au piéton de traverser de façon sécuritaire, car il a la priorité.

Enfreindre ces règles peut entraîner une amende de 100 à 200 \$ en plus des trois points d'inaptitude retirés sur votre permis (frais en sus).

Changer l'heure, ça tombe pile!

Le dimanche 8 mars, il faudra changer l'heure. Profitez du passage à l'heure avancée de l'Est pour vérifier le bon fonctionnement de votre avertisseur de fumée et pour en remplacer la pile.

Rappelons qu'un règlement de l'arrondissement oblige les propriétaires à munir leur résidence, leur bâtiment ou leurs logements d'un avertisseur de fumée. De plus, le propriétaire doit placer une pile neuve lorsqu'il loue un logement à un nouveau locataire. Les locataires ont pour leur part deux responsabilités: remplacer la pile tous les six mois et aviser le propriétaire de toute défectuosité de l'avertisseur.

Il est recommandé de vérifier le bon fonctionnement de l'avertisseur une fois par mois, en appuyant sur le bouton d'essai, et de ne pas utiliser de piles rechargeables.

Renseignements: Service de sécurité incendie de Montréal, Division de la prévention, au 514 280-6884.



Que pouvez-vous apporter à l'écocentre ?

L'écocentre de Rivière-des-Prairies, 11400, rue Léopold-Christin (à l'arrière de la cour de voirie située au 9255, boulevard Henri-Bourassa Est) vous permet de vous départir des objets encombrants, des résidus domestiques dangereux, des matériaux secs, des matériaux de construction, de l'équipement informatique.

Les citoyens peuvent utiliser ce service 12 fois par année, sans frais, sur présentation d'une preuve de résidence. Par contre, les entrepreneurs doivent payer des frais.

Les matières acceptées comprennent, entre autres :

- bois, palettes de bois, bois réutilisable, bois peint, madrier;
- béton, roc, asphalte, brique;
- métal, fer, aluminium, cuivre, plomb, zinc, fils, gouttières, jantes de pneus, etc.;
- matériaux de construction usagés, toilettes, lavabos, fenêtres, luminaires, bardeaux d'asphalte;
- pneus usés, pneus réutilisables (sans leurs jantes);
- petits appareils électroniques, articles de sport, vélos et pièces de vélos, lunettes, meubles, équipement de bureau, et autres biens réutilisables;
- résidus domestiques dangereux: solvants, piles, batteries, huiles, aérosols, bonbonnes de propane, etc.

Horaire d'été (du 15 mars au 14 octobre)

Du mardi au vendredi, de 9 h à 18 h

Samedi et dimanche, de 9 h à 17 h

Fermé le lundi

Renseignements: 514 868-4277 ou ville.montreal.qc.ca/ecocentres

Construction à Anjou Augmentation de la valeur des permis de construction en 2008

En 2008, la valeur totale des permis de construction toutes catégories confondues est quasiment remontée au niveau de 2006. Au total, 215 permis de construction ont été délivrés pour une valeur de **33 M\$**, valeur qui correspond à une augmentation de 11 M\$ comparativement à 2007. On peut donc parler d'une année moyenne comparée aux pics que nous avons connus lors du boum de la construction au cours de la dernière décennie.

Cette augmentation s'explique par des investissements majeurs dans le secteur industriel, notamment par l'agrandissement de bâtiments existants et l'implantation de nouveaux édifices (valeur des permis: 20,2 M\$). Les travaux de rénovation dans le secteur commercial ont également contribué à ce résultat (valeur des permis: environ 9 M\$). Pour sa part, le secteur résidentiel a accusé un recul comparativement à 2007, 122 permis ont été délivrés en 2008 pour un montant de 3,2 M\$. Toutefois, cette situation est liée au fait qu'il ne reste plus que 6,73% du territoire à bâtir.

En 2009, on s'attend à une légère diminution du nombre de permis attribué, en raison de la conjoncture économique.

	2007	2008
Résidentiel		
Valeur	3 268 571 \$	2 957 308 \$
Unités de logement	24	13
Pourcentage	14,98%	9,08%
Commercial		
Valeur	5 654 450 \$	8 995 782 \$
Pourcentage	25,91%	27,62%
Industriel		
Valeur	11 656 732 \$	20 199 989 \$
Pourcentage	53,41%	62,02%
Public		
Valeur	1 245 500 \$	414 700 \$
Pourcentage	5,71%	1,27%
Total		
Valeur	21 825 253 \$	32 567 779 \$
Pourcentage	100%	100%



Les aliments frits et les risques d'incendie

Saviez-vous que l'huile chauffée trop vite ou trop chaude peut s'enflammer spontanément? De ce fait, pour limiter les risques d'incendie lorsque vous faites frire vos aliments, utilisez de préférence une friteuse à thermostat plutôt qu'une casserole ou une poêle.

Si vous n'en avez pas, **relevez toujours vos manches**, placez le **couvercle** du contenant à portée de main et faites **chauffer l'huile lentement**. De plus, ne salez jamais les aliments au-dessus de l'huile chaude. Enfin, **surveillez la cuisson en restant dans la cuisine!**

Si l'huile prenait feu, éteignez le rond et posez immédiatement le couvercle sur la casserole. N'essayez jamais d'éteindre le feu de la cuisinière avec de l'eau ou de déplacer la poêle. Les flammes pourraient s'étendre très rapidement. Si le feu se propageait, sortez de la maison et appelez le 9-1-1.

Rappel aux propriétaires de chiens



Les propriétaires de chiens sont invités à respecter la réglementation municipale concernant le contrôle et la garde des animaux dans les limites du territoire angevin. Voici quelques-uns des articles de cette réglementation.

Le propriétaire, possesseur ou gardien d'un ou de plusieurs chiens doit, chaque année, avant le 30 janvier, obtenir une licence pour la garde de chacun des chiens qu'il possède dans l'arrondissement.

Le coût de la licence est de 15 \$ pour chaque chien la première année et de 25 \$ pour chaque chien pour les années subséquentes. Veuillez noter qu'elle est gratuite si elle est demandée pour un chien-guide par un aveugle qui présente une preuve de cécité. La licence est également gratuite pour toute personne âgée de 65 ans et plus, propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien.

Il est interdit de garder plus de deux chiens sur un lot ou dans une unité de logement, y compris ses dépendances. Tout propriétaire de chien doit garder son chien sur sa propriété, de manière à ce qu'il n'en puisse sortir et errer dans l'arrondissement.

Dans les rues, dans les parcs, sur les trottoirs ou les places publiques, le chien doit être tenu en laisse en tout temps. La personne qui le promène doit avoir un sac en plastique afin de ramasser les matières fécales de l'animal.

Un chien qui hurle ou aboie de manière à troubler le repos du voisinage, ou qui cause des dommages dans les lieux publics (pelouses, parterres, jardins, plates-bandes, fleurs, arbustes ou plantes) constitue une nuisance, et son propriétaire, possesseur ou gardien est passible de pénalités.

Tout propriétaire qui ne ramasse pas les excréments de son chien sur un terrain ou dans un lieu public ou privé, que ce soit sur sa propriété ou sur celle d'autrui, commet une infraction.

Le propriétaire d'un chien qui contrevient aux dispositions de la réglementation municipale s'expose à une amende.



Société Pro Musica L'Ensemble Kleztory

Le Conseil des arts de Montréal en tournée, l'arrondissement d'Anjou et la Caisse populaire d'Anjou accueilleront en concert la formation montréalaise Kleztory, le **vendredi 20 mars, à 20 h**, à l'église Jean XXIII située au 7101, avenue de l'Alsace. La logistique de cette soirée est organisée avec le soutien de l'organisme Culture à la carte.

La formation montréalaise Kleztory regroupe cinq musiciens d'origines et de formations aussi diverses que leur musique. Originaires de Russie, d'Alberta, de France et de Québec, ces musiciens vouent un amour commun à une musique est-européenne puisée aux sources juives traditionnelles. En unissant leurs forces, ils sont devenus l'un des groupes les plus respectés de la scène klezmer canadienne. Leur musique vibrante d'émotion vous fera rire, pleurer et danser.

Vous pouvez vous procurer des billets dès maintenant, au coût de 10 \$ l'unité, à la bibliothèque Jean-Corbeil et à la succursale, aux heures d'ouverture habituelles.

Si le concert n'est pas présenté à guichets fermés, des billets seront disponibles à l'entrée. Veuillez noter que les portes de l'église ouvriront dès 19 h 15.

Renseignements : 514 493-8200

CONSEIL DES ARTS
DE MONTRÉAL

Desjardins
Caisse populaire d'Anjou



Bulletin d'information
Regards
sur Anjou



Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication :
Réalisation et conception graphique :
Impression :
Tirage :
Distribution :
Téléphone :
Site Web :
Dépôt légal :

Aline Boulé
Octane
Trahan Dugas imprimeur (TDI)
22 000 exemplaires
Société canadienne des postes (Médiaposte)
514 493-8000
ville.montreal.qc.ca/anjou
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et
Archives nationales du Québec
Bibliothèque et
Archives Canada

Copyright 2009 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.

Contes animés à la bibliothèque Jean-Corbeil

Pour toute la famille

Kouloumé et autres contes africains et créoles

Samedi 14 mars 2009 à 14 h

Faisant lui-même le mime, le clown et le comédien, Franck Sylvestre donne vie avec joie et exubérance à ses personnages, dans cinq contes remplis de rires, d'émotions et d'imaginaire. Kouloumé, fils du Roi Fvéla, doit braver les obstacles dans la savane sauvage pour enfin rétablir l'harmonie et épouser la belle Yomandé...



Spectacle pour enfants (3 à 8 ans)

La Chasse au trésor

Samedi 4 avril 2009 à 14 h

L'arrondissement d'Anjou est fier de présenter ce conte animé inspiré par les cinq sens (vue, odorat, toucher, ouïe, goût). La fée des bois fête le retour du printemps en organisant une chasse au trésor pour Pâques. Tout se passe pour le mieux, Ricardo Cioccolato prépare ses fameux chocolats de Pâques en chantant avec sa voix d'opéra, c'est sûrement ce qui leur donne un goût si raffiné. Mais Cravate le pirate a été attiré quand il a entendu parler du trésor et il le veut à tout prix! Qui donc trouvera le trésor? Les enfants ou Cravate le pirate? Venez le découvrir avec nous!

Ces contes animés seront présentés sans frais à la salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil, 7500, avenue Goncourt. Nombre de places limité.

Renseignements : 514 493-8260

Le patrimoine culturel angevin s'enrichit



Claude Charlebois, Anjou-sur-le-lac, huile, 50,8 x 73,66 cm, 2003.



Le peintre Claude Charlebois remet une de ses œuvres au maire d'arrondissement, M. Luis Miranda.

Intitulée *Anjou-sur-le-lac*, cette huile créée en 2003 par Claude Charlebois fait maintenant partie du patrimoine culturel angevin. En janvier dernier, l'artiste peintre en a fait don à l'arrondissement, par l'entremise du maire d'arrondissement, M. Luis Miranda, qui l'a remercié de ce généreux geste.

Comme son titre l'indique, cette œuvre figurative met en scène un coin bien de chez nous où la nature est au cœur d'un quartier résidentiel. *Anjou-sur-le-lac* vient s'ajouter aux œuvres qui peuvent être admirées dans certains édifices municipaux. La collection d'œuvres d'art compte donc maintenant 20 œuvres : une sculpture, une icône, deux aquarelles, deux dessins, un pastel,

une gravure, une acrylique, une toile à l'encre, une création de papier marbré et neuf peintures à l'huile.

Mentionnons que cette huile est la seconde œuvre de l'artiste à appartenir au patrimoine culturel angevin. La première est une toile à l'encre dénommée *À travers les arbres*.

Claude Charlebois est membre du Cercle des artistes peintres et sculpteurs du Québec depuis 1988. Auteur de nombreuses œuvres picturales réparties dans des collections privées tant au Québec qu'à l'étranger, il enseigne la peinture aux ateliers artistiques et culturels de notre arrondissement.